

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1880.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

La Belgique vient de fêter avec éclat l'accomplissement d'une période semi-séculaire de paix et de liberté.

J'ai été profondément ému de l'hommage rendu en cette circonstance à la mémoire du Roi Mon Père, lors de l'inauguration du monument qu'une souscription nationale lui a élevé.

Je remercie le pays, en Mon nom comme au nom de la Reine, de toutes les démonstrations affectueuses dont Nous avons été l'objet dans le cours de cette année. Déjà, pendant la dernière session, vous avez accueilli, par des témoignages qui nous ont vivement touchés, l'annonce du projet d'union de Notre Fille bien-aimée, la Princesse Stéphanie, avec Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Rodolphe, Prince héritier d'Autriche-Hongrie. Cette union, qui doit bientôt s'accomplir, comble tous nos vœux.

La célébration du jubilé national a mis en évidence tout ce qui fait la force et la prospérité du pays, tout ce qui motive son attachement à ses institutions.

D'imposantes solennités ont donné aux représentants de tous les pouvoirs publics l'occasion d'affirmer leur dévouement au pays, leur foi en son avenir, leur reconnaissance pour ceux qui ont fondé et maintenu l'édifice de notre Monarchie nationale et constitutionnelle.

La manifestation de ces sentiments a eu du retentissement au delà de nos

frontières. De toutes les contrées des deux mondes, des témoignages de sympathie aussi vifs qu'unanimes y ont répondu. La Nation les a enregistrés avec une sincère gratitude.

La fête patriotique du 16 août a laissé dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté une impression ineffaçable. Les membres survivants du Congrès, collaborateurs et interprètes de son œuvre, semblaient nous rappeler, par leur présence, la nécessité de maintenir et de faire aimer toujours le pacte fondamental, les libertés qu'il consacre et de respecter les lois édictées conformément à la Constitution, par les organes de la volonté légale du pays.

Le succès de l'Exposition nationale a permis de constater les progrès remarquables réalisés par le peuple belge, depuis 1850, dans toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie et des arts décoratifs. Le spectacle de ces objets si divers, produits ou transformés dans les limites de notre territoire, a été, sous bien des rapports, une véritable révélation, en même temps que l'exposition de nos industries d'art, anciennes et modernes, a prouvé de quelles merveilles de goût et d'exécution le développement des aptitudes professionnelles de nos travailleurs peut les rendre capables.

L'exposition historique de l'art belge, de 1830 à 1880, n'a été ni moins instructive ni moins intéressante. Un local digne de servir de palais aux beaux-arts a réuni les principales œuvres de ceux qui ont fait la renommée et de ceux qui font l'espoir de l'école belge moderne.

Des solennités diverses, des cortèges historiques, des réunions scientifiques, économiques ou littéraires ont, tour à tour, évoqué le passé et ses gloires, rappelé les principaux souvenirs de notre histoire plus récente, stimulé l'émulation de nos innombrables sociétés musicales. Nos populations rurales et urbaines, accourues en masse pour prendre part à ces réjouissances et visiter les expositions, ont donné par leur attitude une preuve nouvelle de leur patriotisme et de l'admirable esprit d'ordre dont elles sont douées.

Les administrations publiques et en particulier l'administration des chemins de fer de l'État, appelées à contribuer au succès des fêtes jubilaires, ainsi que les membres des comités d'organisation et d'exécution, ont droit à la gratitude du pays. Tous se sont acquittés avec zèle et intelligence d'une tâche exceptionnellement difficile.

Au sortir de cette éclatante manifestation de notre activité dans toutes les branches de la civilisation, la Belgique ne saurait toutefois s'arrêter ni considérer sa tâche comme remplie. Les peuples étrangers ont fait de grands progrès en même temps que nous et nous provoquent, par cela même, à des luttes pacifiques et pourtant redoutables dans tous les domaines où nous avons réussi à conquérir une place d'honneur.

J'ai la confiance que leur exemple et leur rivalité détermineront la Nation à faire de nouveaux efforts, à accomplir à son tour de nouveaux progrès.

Il est désirable que, dans ce but, on s'applique à élever sans cesse le niveau moral et intellectuel des populations, à étendre leurs connaissances scientifiques et techniques.

Mon Gouvernement ne négligera aucune mesure propre à faire atteindre ce résultat ; il y contribuera en continuant à fortifier et à développer, conformément à nos principes constitutionnels, l'enseignement public à tous les degrés.

Par suite de la nouvelle situation que plusieurs États de l'Europe orientale se sont acquise, J'ai noué avec eux des relations diplomatiques qui ont déjà abouti à la signature d'arrangements commerciaux et autres dont il y a lieu de se féliciter.

Mon Gouvernement continue à recevoir de toutes les Puissances des marques d'amitié et de sympathique intérêt.

Des causes qui vous sont connues ont amené la rupture de nos relations avec le Vatican.

Une amélioration dans les conditions générales de l'agriculture et de l'industrie a coïncidé avec la célébration du jubilé national. Le rendement moyen des récoltes est très supérieur à ce qu'il a été depuis plusieurs années, et, sans que l'on puisse considérer la crise industrielle comme terminée, le travail a repris de l'accroissement dans la plupart de nos usines.

Dans le but de seconder les efforts de l'initiative privée, le Gouvernement s'attachera à élargir le cercle de nos relations et de nos informations commerciales. Il se propose d'étendre l'action de nos agents du service extérieur par la création successive de nouveaux postes consulaires rétribués et par la fondation d'institutions utiles qui, à l'instar du Musée commercial, renseigneront les fabricants sur les ressources des marchés étrangers.

La garde civique et l'armée qui ont rempli, pendant toute la durée des fêtes, un rôle correspondant à la place importante qu'elles occupent dans l'ensemble de nos institutions, continuent à répondre, par leur patriotisme et leur discipline, aux justes espérances du pays.

La situation du Trésor s'est améliorée. Les mesures financières que les Chambres ont votées ont eu le résultat que mon Gouvernement en attendait lorsqu'il les a proposées.

Il est dès à présent certain que le déficit prévu pour 1879 est réduit dans une large mesure et l'accroissement des recettes donne le droit d'espérer que le budget de 1880 sera cloturé en équilibre.

L'emploi de l'augmentation de revenus à sa destination normale a permis de poursuivre activement l'exécution de grands travaux publics destinés à accroître nos moyens de production et de donner une vive impulsion au développement de l'enseignement public.

En même temps qu'elles se préoccupent de la situation morale et matérielle du pays, les Chambres tiendront sans doute à achever l'œuvre de la revision des Codes prescrite par la Constitution.

Les travaux relatifs au Code de commerce, aux Codes de procédure civile et de procédure pénale sont déjà avancés, et mon Gouvernement a fait commencer une étude préliminaire de la revision du Code civil.

Des projets de lois sur la pêche fluviale et le Code rural sont soumis aux délibérations des Chambres.

Dès le début de la session de 1878, mon Gouvernement vous a fait connaître ses vues et ses projets pour la direction des affaires publiques.

Le programme tracé il y a deux ans est loin d'être épuisé. Mon Gouvernement se propose d'en poursuivre l'accomplissement avec autant de fermeté que de modération et il réclame à cet effet votre loyal et patriotique concours.



ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.



SIRE,

La Belgique a célébré, par des fêtes nationales, le rare bonheur de cinquante années de paix, de liberté et de progrès.

Elle devait sa première pensée à la mémoire du grand Roi, qui a fondé son indépendance, consolidé ses libertés et donné à tous l'exemple du respect le plus loyal de la Constitution.

Ce Roi vénéré revit sur le Trône dans un Fils digne de lui: Sire, c'est la voix du peuple Belge qui le proclame par les démonstrations de fidélité et d'affection, dont le Roi et la Reine ont été l'objet dans le cours de cette année. L'union, qui doit bientôt s'accomplir, de S. A. R. la Princesse Stéphanie avec S. A. I. et R. l'Archiduc Rodolphe, Prince héritier d'Autriche-Hongrie, sera saluée avec joie par le pays, heureux de voir appelée à de hautes destinées, une Princesse belge, aimée autant qu'accomplie.

Les solennités du Jubilé ont montré la Nation et son Roi, unis dans un même

sentiment d'ardent patriotisme, pour glorifier notre Constitution et les libertés qu'elle consacre.

Tous les pouvoirs publics étaient présents à ces manifestations. Les membres survivants du Congrès en ont été les témoins émus et acclamés. Sous leurs yeux, un pacte nouveau a été scellé pour le maintien des institutions, qui font la force et la prospérité du pays.

L'étranger a été frappé du spectacle qu'offrait la Belgique. Des témoignages unanimes de sympathie sont venus de toutes les contrées ; nous en conserverons le souvenir avec reconnaissance.

L'Exposition nationale a dépassé toutes les espérances. Jamais l'industrie belge n'a déployé avec tant d'éclat sa puissance, ses progrès, ses ressources.

L'Exposition historique de l'Art belge de 1830 à 1880 a réuni les œuvres de nos artistes qui sont la gloire du pays, et de ceux qui marchent brillamment sur leurs traces.

De nombreux étrangers et les populations affluant de tous les points du pays ont visité ces expositions et pris part aux fêtes nationales. L'administration des chemins de fer a pu faire face à cet immense mouvement, avec une prudence et un succès, dignes de la reconnaissance publique.

Les progrès accomplis depuis 1830 ne dispensent pas nos industriels et nos travailleurs de faire des efforts constants et de se perfectionner sans cesse pour lutter contre leurs concurrents des autres nations. On contribuera à atteindre ce but en élevant de plus en plus le niveau moral et intellectuel des populations, en élargissant le cercle de leurs connaissances scientifiques et techniques. C'est avec raison que le Gouvernement est résolu à s'y appliquer, en continuant à développer, conformément à la Constitution, l'enseignement public à tous les degrés.

Votre Majesté a noué des relations diplomatiques avec plusieurs États de l'Europe orientale, qui se sont acquis une situation nouvelle. La Chambre s'empressera d'examiner les arrangements commerciaux et autres, auxquels ces relations ont déjà abouti, et dont elle n'hésite pas à se féliciter avec le Gouvernement.

La Chambre apprend avec satisfaction que le Gouvernement continue à recevoir de toutes les Puissances des marques d'amitié et de sympathique intérêt.

L'honneur et la loyauté du Gouvernement belge, sa responsabilité devant le pays, lui imposaient le devoir de rompre nos relations avec le Vatican.

Une amélioration s'est heureusement produite dans les conditions générales de l'agriculture et de l'industrie. La crise industrielle a beaucoup perdu de son intensité. Le travail a repris et s'accroît dans la plupart des usines. La crise, que traverse l'agriculture, se ressentira favorablement de l'abondance des récoltes, dont le rendement moyen est très-supérieur à celui des dernières années.

Toutes les mesures que prendront le Gouvernement et les Chambres pour seconder les efforts de l'initiative privée, tant au point de vue de l'agriculture que de l'industrie et du commerce, seront accueillies avec faveur par nos producteurs. Les efforts du Gouvernement pour élargir le cercle de nos relations

et de nos informations commerciales, seront éminemment utiles à notre commerce avec l'étranger.

La garde civique continue à donner des preuves de son dévouement et de son patriotisme. Sa réorganisation, qu'elle attend depuis longtemps, et dont la nécessité ne saurait être méconnue, appelle la sollicitude du Gouvernement et de la Législature.

L'armée, par sa discipline, son instruction et ses services, répond dignement à l'attente et à la confiance du pays.

La Chambre est heureuse de savoir que la situation du Trésor est améliorée par l'effet des mesures que le Gouvernement avait proposées dans ce but, et d'apprendre que le déficit prévu pour 1879 est largement réduit, tandis que l'équilibre peut être espéré pour la clôture du budget de 1880. L'augmentation de revenus, recevant son emploi normal, a permis ainsi de poursuivre activement l'exécution des grands travaux publics et de donner une vive impulsion au développement de l'enseignement public.

Dans sa préoccupation de la situation morale et matérielle du pays, la Chambre ne perdra pas de vue la révision des Codes. Le Code de commerce et le Code de procédure civile continueront à être l'objet de ses travaux. Le Code de procédure pénale est réclamé trop impérieusement par les vices de la législation en vigueur, pour que la Chambre ne s'empresse pas d'en faire l'objet de ses débats. Les projets de loi sur la pêche fluviale et le Code rural sont prêts à être discutés.

Dès le début de la session de 1878, le Gouvernement a fait connaître ses vues et ses projets pour la direction des affaires publiques. La Chambre a adhéré à ce programme avec une confiance que la politique et les actes du Gouvernement ont pleinement justifiée.

Le Gouvernement a pris, et il continue à prendre les mesures qu'exige l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire. Il n'a point toléré qu'elles fussent éludées ou enfreintes. Il a réprimé les actes illégaux ou irréguliers et les écarts de certaines administrations provinciales ou locales. La Chambre approuve la fermeté du Gouvernement dont la mission est de faire respecter la loi par tous. En même temps sa sollicitude et sa protection doivent être assurées aux instituteurs et institutrices des écoles publiques, qui se dévouent avec tant de zèle à la noble tâche que la loi leur confie.

Le programme tracé il y a deux ans est loin d'être épuisé. Répondant à la légitime attente du pays, le Gouvernement se propose d'en poursuivre l'accomplissement avec autant de fermeté que de modération. Il peut compter qu'à cet effet la Chambre lui donnera son loyal et patriotique concours.



RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je suis profondément touché des sentiments si affectueux et si patriotiques que la Chambre des Représentants exprime dans son Adresse, et je constate, avec une vive satisfaction, l'accord qui existe entre les pouvoirs publics pour assurer la bonne marche des affaires. Les travaux parlementaires en ressentiront la salutaire influence. En donnant à mon Gouvernement un loyal concours, la Chambre permettra de consolider et d'améliorer de plus en plus l'excellente situation du pays.
